



# MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérardville – Les Vaux - Ymorville

<b>Séance</b>	CONSEIL MUNICIPAL
<b>Date - Heure</b>	12/12/2014 à 20h30
<b>Lieu</b>	Mairie
<b>Session</b>	Publique
<b>Date de la convocation</b>	5/12/2014

<b>Référence</b>	CM-CR-2014-010
<b>État du document</b>	Validé

<b>Présents</b>	Clémentine BOURBON- -DENIS Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER Jonathan HUET Josette MATTRAY	Claude NIOCHAUT Ludovic NADEAU Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
<b>Pouvoir</b>	Sylvie BEZANNIER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU Laurent DUMONT donne pouvoir à Jackie FERRE	
<b>Absents</b>	Patrick BARDE Corinne LUCAS Lydie ZIMMERMANN	
<b>Secrétaire de séance</b>	Lionel GAUTHIER	
<b>Secrétaire de mairie</b>	Viviane HUGUET - Virginie CARTON	
<b>Début de séance</b>	20H30	
<b>Fin de séance</b>	23H15	

## ORDRE du JOUR

01 - Ouverture de séance.....	02
02 - Approbation du CR de la dernière séance en date du 17 octobre.....	02
03 – Délégation de signature.....	02
04 – Budget 2014.....	03
05 – Ouverture budgétaire investissement 2015 – budget commune.....	03
06 – Orientations budgétaires 2015.....	04
07 – Demande de subventions au titre de l'année 2015.....	05
08 – Tarifs communaux pour l'année 2015.....	07
09 – Cimetière : modification du règlement.....	11
10 – Autorisation de consultation des entreprises, dans le cadre d'un marché, pour l'électrification et la sécurisation de l'Eglise St Denis de Prunay le Gillon	11
11 – Chartres Métropole : instruction des autorisations d'urbanisme.....	12
12 – Conseil des Jeunes.....	12
13 – Informations diverses.....	12
14 - Clôture de séance.....	12

## 01. Ouverture de séance – Appel des élus et quorum

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus et donne les pouvoirs qu'il a en sa possession, Sylvie BEZANNIER donne pouvoir à Nicolas VANNEAU et Laurent DUMONT donne pouvoir à Jackie FERRE

10 membres sont présents, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer.

## 01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

### DELIBERATION 2014-126

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance. Lionel GAUTHIER accepte le poste.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

### DELIBERATION 2014-127

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen d'une nouvelle délibération :

- conseil des jeunes

Après débat, le conseil municipal

- **ACCEPTE** de rajouter ce point à l'ordre du jour

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 17 octobre 2014

### Délibération 2014-128

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 17 octobre 2014.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 03. Délégation de signature

### DELIBERATION 2014-129

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les délégations de signatures :

#### Décision 2014-010

Signature chez le notaire vente consorts Boullanger

#### Décision 2014-011

Signature chez le notaire vente Mme et M. Granger

#### Décision 2014-012

Déclaration d'intention d'aliéner depuis le conseil municipal du mois d'août 2014

Monsieur le Maire précise que la commune renonce à son droit de préemption pour ces biens.

15/09/2014	DIA 028 309 14 00027	AB5	598m2	95 000 €	Me TOURTAUD	Bâti
16/10/2014	DIA 028 309 14 00028	AD7 et 8	884m2	175 000 €	Me TOURTAUD	Bâti
25/10/2014	DIA 028 309 14 00029	YB13	32040m2	18 000 €	TOURTAUD	Non bâti
10/11/2014	DIA 028 309 14 00030	YS4	5600m2	4 000 €	Me KREMER	Non bâti
17/11/2014	DIA 028 309 14 00031	XI06	56307m2	33 000 €	Me TOURTAUD	Non bâti
19/11/2014	DIA 028 309 14 00032	YL23	25145m2	25 145 €	Me TOURTAUD	Non bâti
19/11/2014	DIA 028 309 14 00033	YC17	19316m2	19 316 €	Me TOURTAUD	Non bâti
01/12/2014	DIA 028 309 14 00034	AE94 95 96	47m2	300 €	Me TOURTAUD	Non bâti

#### Décision 2014-013

Renouvellement du certificat Certinomis (transmission des actes par dématérialisation)

#### Décision 2014-014

Convention entre la mairie de Prunay-le-Gillon et Roxane Gillet (formation)

## 04. Budget 2014

### DELIBERATION 2014-130

Monsieur le Maire laisse la parole à Ludovic NADEAU.

Ludovic NADEAU informe les membres du conseil, qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative, numéro 5, à savoir :

DEPENSES – SECTION FONCTIONNEMENT		
678	Charges exceptionnelles	- 7 000.00€
6554	Contributions aux organismes de regroupement	7 000.00€

Après débat, le conseil municipal

- **VALIDE** la décision modificative n°5

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

### DELIBERATION 2014-131

Monsieur le Maire laisse la parole à Ludovic NADEAU.

Ludovic NADEAU sollicite le conseil municipal pour qu'il autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération concernant une ligne de trésorerie afin de financer les derniers travaux de l'Eglise, dans l'attente du versement de solde de subvention ; et du remboursement de la TVA, prévus au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, pour un montant maximum de 400 000 €.

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 400 000€ et pour une durée maximum d'un an

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 05. Ouverture budgétaire investissement 2015 – budget commune

### DELIBERATION 2014-132

Monsieur le Maire laisse la parole à Ludovic NADEAU.

Ludovic NADEAU sollicite le conseil municipal pour qu'il autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014, non compris les crédits, afférents au remboursement de la Dette, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1, soit pour :

- le chapitre 20 – 4 500,00€
- le chapitre 21 – 258 542,00€
- le chapitre 23 – 3 657,00€

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014 ci-dessus indiqués

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 06. Orientations budgétaires 2015

Monsieur le Maire précise que 2 commissions des finances ont eu lieu le 6 novembre 2014 et le 4 décembre 2014 concernant d'une part les orientations budgétaires 2015 et d'autre part les tarifs 2015.

De même, 2 correspondances ont été adressées à tous les élus les sollicitant pour les projets 2015.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les orientations budgétaires 2015.

VOIRIE		INVEST.	FONCT.
1	Réhabilitation de voirie rue de l'Egalité (subv°)	50 000.00 €	
2	Voirie Frainville (subv°)	15 000.00 €	
3	Voirie communale rebouchage des trous	10 000.00 €	
ETUDES			
4	Etude préliminaire bibliothèque (subv°)	2 800.00 €	
5	Etude de faisabilité parc au lieudit "la Justice" (subv°)	7 349.50 €	
TRAVAUX			
6	Electricité local football	5 000.00 €	
7	Electrification de l'Eglise	96 000.00 €	
8	Chaudière école	en attente	
9	Eclairage extérieur APC (régie)	300.00 €	
10	Balayage des rues - 2 passages		1 761.22 €
11	Aménagement paysager espace public (subv°)	3 000.00 €	
EQUIPEMENTS			
12	Acquisition barrières/sécurisation école	3 000.00 €	
13	Lave vaisselle	2 000.00 €	
14	Sonorisation portable	1 000.00 €	
15	Vidéo projecteur	1 000.00 €	
16	Matériel informatique secrétariat - 2 postes	3 000.00 €	
17	Kit personnel communal (kit traversée piétons)		300.00 €
18	Plastifieuse	300.00 €	
19	Taille haie/débroussailluse/nettoyeur HP	1 970.22 €	
20	Tondeuse	1 578.87 €	
21	Refonte site internet	3 000.00 €	
22	Acquisition tentes pliantes	3 992.40 €	
23	Vêtements professionnels		800.00 €
AFFAIRES GENERALES			
24	Communication (bulletin, petit gillonien, 14 juillet...)		4 000.00 €
25	Cérémonies officielles		13 624.00 €
26	Réouverture Eglise	6 000.00 €	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>216 290.99 €</b>	<b>22 485.22 €</b>

## 07. Demande de subventions au titre de l'année 2015

Monsieur le Maire présente les dossiers qui peuvent être éligibles à l'obtention de subventions.

### DELIBERATION 2014-133

**Objet : ETUDE DE FAISABILITE D'UN PARC AU LIEU DIT « LA JUSTICE »**

Coût du projet Travaux : 8 819.40€TTC 7 349.50€ HT

URBANISME ET CADRE DE VIE

ETUDE D'URBANISME

Etude pour l'élaboration d'aires de mise en valeur

Taux de référence maximum : 50%

Dépenses subventionnable HT plafonnée à : 15 000€ par étude et par commune

	HT	%
ETAT		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL GENERAL – FDAIC	3 674.00	50%
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
<b>AUTRES</b>		
<b>EMPRUNT</b>		
<b>AUTO FINANCEMENT</b>	3 675.50€	50%
<b>TOTAL</b>	7 349.50€	100%

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présente ce projet au titre du FDAIC pour l'année 2015

👉 **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

### DELIBERATION 2014-134

**Objet : AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'EGALITE**

Coût du projet Travaux : 40 244.16€TTC 33 536.80€ HT

TRAVAUX DE VOIRIE

Taux de référence maximum : 30%

Dépenses subventionnable HT plafonnée à : 115 000€ par an et par commune

	HT	%
ETAT		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL GENERAL – FDAIC	10 061.00€	30%
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
<b>AUTRES</b>		
<b>EMPRUNT</b>		
<b>AUTO FINANCEMENT</b>	23 475.80€	70%
<b>TOTAL</b>	33 536.80€	100%

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présente ce projet au titre du FDAIC pour l'année 2015

👉 **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2014-135****Objet : VOIRIE DE FRAINVILLE**

Coût du projet Travaux : 15 000.00€ HT

TRAVAUX DE VOIRIE

Taux de référence maximum : 30%

Dépenses subventionnable HT plafonnée à : 115 000€ par an et par commune

	HT	%
ETAT		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL GENERAL – FDAIC	4 500.00€	30%
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
<b>AUTRES</b>		
<b>EMPRUNT</b>		
<b>AUTO FINANCEMENT</b>	10 500.00€	70%
<b>TOTAL</b>	15 000.00€	100%

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présente ce projet au titre du FDAIC pour l'année 2015
 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal
**DELIBERATION 2014-136****Objet : AMENAGEMENT PAYSAGER ESPACES PUBLICS**

Coût du projet Travaux : 3 000.00€ HT

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Aide versée aux communes de moins de 1 000 habitants

Taux de référence maximum : 50%

Dépenses subventionnable HT plafonnée à : 15 000€

	HT	%
ETAT		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL GENERAL – FDAIC	1 500.00	50%
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
<b>AUTRES</b>		
<b>EMPRUNT</b>		
<b>AUTO FINANCEMENT</b>	1500.00€	50%
<b>TOTAL</b>	3 000.00€	100%

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présente ce projet au titre du FDAIC pour l'année 2015
 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2014-137**

**Objet : ETUDE PRELIMINAIRE BIBLIOTHEQUE**

Coût du projet Travaux : 3 360.00€TTC 2 800.00€ HT

EQUIPEMENTS PUBLICS

BIBLIOTHEQUES

Taux de référence maximum : 40%

Dépenses subventionnable HT plafonnée à : 150 000€

	HT	%
ETAT		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL GENERAL – FDAIC	1 120.00	40%
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
<b>AUTRES</b>		
<b>EMPRUNT</b>		
<b>AUTO FINANCEMENT</b>	1 680.00€	60%
<b>TOTAL</b>	2 800.00€	100%

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présente ce projet au titre du FDAIC pour l'année 2015

**ADOPTÉ** à l'unanimité par le conseil municipal

**08. Tarifs communaux pour l'année 2015**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les tarifs communaux pour l'année 2015.

**Tarifs 2015 : cantine – délibération 2014-138**

	Tarifs 2015	Vote
Tranche 1 – 0 à 12 000€	2,49€	Adopté à l'unanimité
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	2,85€	Adopté à l'unanimité
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	3,16€	Adopté à l'unanimité
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	3,47€	Adopté à l'unanimité
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	3,68€	Adopté à l'unanimité
Tranche 6 – 36001 et +	3,94€	Adopté à l'unanimité
Hors commune	4,02€	Adopté à l'unanimité
Enseignant, externe	5,45€	Adopté à l'unanimité
Personnel communal	3,47€	Adopté à l'unanimité

**Tarifs 2015 : activités périscolaires – délibération 2014-139**

	Tarifs 2015	Vote
Tranche 1 – 0 à 12 000€	70,00€ par an	Adopté à l'unanimité
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	85,00€ par an	Adopté à l'unanimité
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	100,00€ par an	Adopté à l'unanimité
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	115,00€ par an	Adopté à l'unanimité
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	130,00€ par an	Adopté à l'unanimité
Tranche 6 – 36001 et +	145,00€ par an	Adopté à l'unanimité
Hors commune	200,00€ par an	Adopté à l'unanimité

**Tarifs 2015 : garderie – délibération 2014-140**

Tarif soir ou matin	Tarifs 2015	Vote
Tarif par vacation	1,90€	Adopté à l'unanimité
Tarif par vacation domicile hors commune	2,10€	Adopté à l'unanimité

**Tarifs 2015 : étude surveillée – délibération 2014-141**

	Tarifs 2015	Vote
Tarif par vacation (maximum 12 enfants)	Gratuit	Adopté à l'unanimité

**Tarifs 2015 : droit de place – délibération 2014-142**

	Tarifs 2015	Vote
Droit de place – 24 heures	26,25€	Adopté à l'unanimité
5 FORFAITS	21,00€	Adopté à l'unanimité
15 FORFAITS	15,75€	Adopté à l'unanimité
16 FORFAITS et + PAR AN	10,50€	Adopté à l'unanimité

**Tarifs 2015 : loyer – délibération 2014-143**

	Tarif 2015	Vote
LOCAL COMMERCIAL (ancien Arsenal)	180.00€	Adopté à l'unanimité

**Tarifs 2015 : services – délibération 2014-144**

	Tarifs 2015	Vote
PHOTOCOPIES A4 RECTO	0.20€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A4 RECTO/VERSO	0.30€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO	0.30€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO/VERSO	0.40€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A4 RECTO	0,40€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A4 RECTO/VERSO	0,60€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO	0,80€	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO/VERSO	1,00€	Adopté à l'unanimité

**Tarifs 2015 : legs Cellot – délibération 2014-145**

	Tarif 2015	Vote
LEGS CELLOT	110.00€	Adopté à l'unanimité

**Tarifs 2015 : vacation funéraire – délibération 2014-146**

	Tarifs 2015	Vote
VACATION FUNERAIRE	20.00€	Adopté à l'unanimité



<b>Tarifs 2015 : cimetière – délibération 2014-147</b>		
	<b>Tarifs 2015</b>	<b>Vote</b>
<b>CONCESSIONS PERPETUELLES</b>		
SUPERPOSITIONS	250.00€	Adopté à l'unanimité
<b>CINQUANTENAIRES</b>		
SUPERPOSITIONS	140.00€	Adopté à l'unanimité
<b>TRENTENAIRES</b>		
CONCESSIONS	400.00€	Adopté à l'unanimité
SUPERPOSITIONS	100.00€	Adopté à l'unanimité
<b>15 ANS</b>		
CONCESSIONS	200.00€	Adopté à l'unanimité
SUPERPOSITIONS	80.00€	Adopté à l'unanimité
<b>COLOMBARIUM</b>		
30 ans	500,00€	Adopté à l'unanimité
15 ans	300,00€	Adopté à l'unanimité
Urne supplémentaire (durée de la concession)	60,00€	Adopté à l'unanimité

<b>Tarifs 2015 : cimetière – délibération 2014-148</b>		
	<b>TARIFS 2015</b>	<b>Vote</b>
<b>CAVE URNE (ouverture, fermeture et pose de la plaque)</b>		
30 ans	850.00€	Adopté à l'unanimité
15 ans	500.00€	Adopté à l'unanimité
Urne supplémentaire	100.00€	Adopté à l'unanimité
<b>PLAQUE CAVE-URNE</b>		
La plaque	100.00€	Adopté à l'unanimité
<b>CAVEAUX</b>		
BANDE C – N°15	2 000.00€	Adopté à l'unanimité
BANCE C – N°16	2 000.00€	Adopté à l'unanimité

<b>Tarifs 2015 : chariot de 15 tables rondes – délibération 2014-149 (Diamètre : 14 tables de 150 cm et 1 table d'honneur de 180 cm)</b>		
	<b>Tarifs 2015</b>	<b>Vote</b>
TARIF	75.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	15.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION	100.00€	Adopté à l'unanimité

<b>Tarifs 2015 : Barnums – délibération 2014-150</b>		
	<b>Tarifs 2015</b>	<b>Vote</b>
1 barnum	50.00€	Adopté à l'unanimité
2 barnums	100.00€	Adopté à l'unanimité
3 barnums	150.00€	Adopté à l'unanimité
4 barnums	200.00€	Adopté à l'unanimité
Caution	500€ par barnum	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que les barnums sont loués aux particuliers ou installés dans la cour de la mairie sous réserve de faisabilité technique, exclusivement sur le territoire communal, acheminés et posés par les agents techniques pour 72 heures du vendredi 15h au lundi 15h.

**Tarifs 2015 : Salle polyvalente – délibération 2014-151**

	<b>Tarifs 2015</b>	<b>Vote</b>
<b>FORFAITS WEEK END (vendredi 17 h au dimanche 20h)</b>		
TARIF	510.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	102.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
<b>JOURNEE (2 mois avant la date de réservation) et /ou JOURNEE SUPPLEMENTAIRE</b>		
TARIF	200.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	40.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1 000.00€	Adopté à l'unanimité
<b>VIN d'HONNEUR (15 jours avant la date de réservation)</b>		
TARIF	50.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	10.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1 000.00€	Adopté à l'unanimité

**Tarifs 2015 : Salle polyvalente – délibération 2014-152**

	<b>Tarifs 2015</b>	<b>Vote</b>
<b>FORFAIT MENAGE EXCLUSIVEMENT SALLE POLYVALENTE (hors cuisine et sanitaire)</b>		
FORFAIT	200.00€	Adopté à l'unanimité
<b>COMPTEUR ELECTRIQUE</b>		
Au coût réel	RELEVE DE COMPTEUR	Adopté à l'unanimité
<b>DEPLACEMENT AGENT</b>		
FORFAIT	30.00€	Adopté à l'unanimité

**Tarifs 2015 : Tables champêtres – délibération 2014-153**

	<b>Tarifs 2015</b>	<b>Vote</b>
1 table + 2 bancs	7.00€	Adopté à l'unanimité
2 tables + 4 bancs	13.00€	Adopté à l'unanimité
3 tables + 6 bancs	18.00€	Adopté à l'unanimité
4 tables + 8 bancs	22.00€	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que les tables champêtres sont louées exclusivement sur le territoire communal, acheminées et posées par les agents techniques pour 72 heures du vendredi 15h au lundi 15h.

**Tarifs 2015 : Lot de 3 tables + 18 chaises – délibération 2014-154**

	<b>Tarifs 2015</b>	<b>Vote</b>
Table pliante – lot de 3	9,90€	Adopté à l'unanimité
Chaises – lot de 18	3,60€	Adopté à l'unanimité
Caution	150.00€	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que ces tables et ces chaises sont louées exclusivement sur le territoire communal, acheminées et posées par les agents techniques pour 72 heures du vendredi 15h au lundi 15h.

**Tarifs 2015 : Taxe publique pour les irrigants – délibération 2014-155**

	<b>Tarifs 2015</b>	<b>Vote</b>
PARTIE FIXE	2€ le ml	Adopté à l'unanimité
PARTIE VARIABLE	0.05€ par m3	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne aux membres du conseil pour information les éléments ci-dessous.

<b>Taxe publique pour les irrigants</b>	
Part fixe	2€ le ml
Part variable	0.05€ par m3
<b>Redevance occupation domaine public</b>	
Part fixe – production eau potable pour la consommation humaine	2€ le ml
Part variable (par m3 exploité)	0.05€ par m3
<b>Taxe communale sur la cession de terrain à bâtir</b>	
	6.66%
<b>Taxe d'aménagement</b>	
	5%
<b>CCAS</b>	
Portage de repas	5.81€
Jardins familiaux	0.20€ le m2

**09. Cimetière : modification du règlement****DELIBERATION 2014-156**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération en date du 28 novembre 2008 a adopté le règlement du cimetière de Prunay le Gillon.

Monsieur le Maire sollicite le conseil afin d'apporter des modifications à ce règlement.

Monsieur présente ledit règlement.

Après débat, le conseil municipal

- **VALIDE** les modifications du règlement du cimetière de Prunay le Gillon

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**10. Autorisation de consultation des entreprises, dans le cadre d'un marché, pour l'électrification et la sécurisation de l'Eglise St Denis de Prunay le Gillon****DELIBERATION 2014-157**

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à lancer la procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'un marché, pour l'électrification et sécurisation incendie, de l'Eglise St Denis de Prunay le Gillon.

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 11. Chartres Métropole : instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire a reçu en date du 21 novembre dernier un courrier de Chartres Métropole concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle qu'un tel service ne constitue en aucun cas un transfert de compétence, le Maire restant la seule autorité compétente pour la délivrance des différentes autorisations d'occupation du sol.

Chartres Métropole souhaite connaître l'intention de la mairie de Prunay le Gillon à confier l'instruction des dossiers et souhaite connaître la répartition en fonction des type de dossier.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que ce tableau sera rempli en collaboration avec le service urbanisme de la commune de Prunay le Gillon.

## 12. Conseil des Jeunes

### DELIBERATION 2014-158

Monsieur le Maire rappelle que la désignation d'élus pour siéger au conseil des jeunes a été faite par le conseil municipal du 28 mars 2014.

Monsieur le Maire laisse la parole à Nicolas VANNEAU, qui lui-même laisse la parole à Clémentine BOURBON--DENIS.

Clémentine BOURBON- DENIS précise que ce projet a été présenté aux élèves de CM1 et CM2. Après un premier sondage, les enfants semblent intéressés par ce projet.

Clémentine BOURDON—DENIS présente ledit règlement aux membres du conseil.

Monsieur le Maire souhaite que ce projet remporte un vif succès auprès des jeunes.

Après débat, le conseil municipal

- **VALIDE** le règlement du conseil des jeunes de Prunay le Gillon

 **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 13. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Caisse des dépôts	versement de la compensation supplément familial de traitement pour 2012 : <b>199</b> euros
Conseil Général28	versement de la totalité de la subvention concernant la rénovation de fenêtres et portes à la cantine scolaire : <b>4 767</b> euros
Conseil Général 28	attribution d'une subvention de : - <b>2 829</b> euros pour l'aménagement paysage et de - <b>7 350</b> euros pour la réalisation du jardin du souvenir
Courriers :	Association Théâtre : mise en sommeil de l'activité pour 2015 Roger Judenne : attribution de son nom aux écoles de Prunay-le-Gillon

Les panneaux « si tu prends ma place, prends mon handicap » ont été installés par les services techniques

Dates à retenir                      vendredi 23 janvier à 18h30 : voeux

## 14. CLOTURE de SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 15.